



Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable

Appel à projets 2010

Date limite de soumission des projets
15 février 2010 à minuit

L'appel à projets est accessible sur le site Internet du R2DS à l'adresse suivante :
<http://www.r2ds.centre-cired.fr/>

Diffusé par R2DS – 1 décembre 2009



R2DS Ile-de-France est un réseau de recherche sur le développement soutenable. Il a été créé en 2006 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France dans le but de favoriser la recherche sur le développement soutenable. R2DS est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) géré par le CNRS. Il comprend 16 signataires parmi les instituts, universités et grandes écoles de la Région Ile-de-France.

Introduction : Positionnement du projet R2DS

Longtemps ignorée en pratique, la notion de développement soutenable s'utilise aujourd'hui dans des contextes si divers qu'elle apparaît parfois comme une simple mode médiatique. Or cette notion a, sous d'autres noms, plus de trente ans d'histoire ; elle cristallise des enjeux importants et, en toute hypothèse, soutenables :

- elle renvoie, en affichant le souci de protéger les conditions de vie et d'épanouissement des générations futures, aux effets pervers à long terme des comportements actuels, effets dus aux interactions entre les activités humaines et leur environnement naturel et construit : bouleversement du climat planétaire, catastrophes naturelles, tensions sur l'énergie ou sur l'eau, perturbations des écosystèmes et des chaînes trophiques par différentes pollutions, sécurité alimentaire, santé, ségrégation urbaine,

- elle mobilise d'importantes communautés scientifiques à l'échelle internationale dans les sciences de l'univers, les sciences du vivant, les sciences pour l'ingénieur, la modélisation prospective, les sciences humaines et sociales ; le défi inédit pour des sociétés démocratiques est de déterminer comment prendre en compte des enjeux qui se présentent à un horizon temporel qui n'appartient habituellement pas à l'horizon des décideurs publics et des acteurs économiques ; comment les savoirs construits par les scientifiques peuvent-ils mieux contribuer à éclairer le débat public et à informer les décisions publiques et privées sur des dossiers pour lesquels les connaissances restent incertaines, sans qu'on puisse pour autant, en raison de l'inertie des phénomènes, attendre, pour décider, que la communauté scientifique ait pu totalement réduire incertitudes et controverses.

- elle marque l'agenda politique international ; à travers les grandes conventions d'environnement (climat, biodiversité), la production de normes à l'échelle européenne ou l'émergence du principe de précaution, les enjeux du développement soutenable touchent à la définition collective de l'« état acceptable » des « biens communs », aux conditions de la compétition économique, aux orientations de l'innovation technologique et aux rapports avec les pays en développement. Cet agenda pèsera toujours davantage à l'avenir sur le contenu des politiques publiques aux échelles nationales, régionales et locales. Les régions, collectivités et villes qui auront su anticiper en prenant diverses initiatives apporteront des concours précieux, notamment par effet de démonstration et seront plus adaptées que d'autres aux évolutions inéluctables.

Depuis l'origine, la question du développement soutenable est marquée par la nécessité de penser globalement pour agir localement. Mais force est de reconnaître que derrière le slogan, de nombreuses incertitudes et hésitations demeurent quant aux moyens institutionnels, réglementaires et économiques d'assurer une articulation efficace entre les différents niveaux territoriaux, du planétaire au local. Les grands dossiers qui ont historiquement marqué cette problématique sont aujourd'hui perçus dans leur dimension globale sans que l'effort ait été suffisamment fait pour en développer la dimension territoriale. C'est ici que l'émergence d'un programme de recherche francilien sur le développement soutenable peut apporter une réelle originalité et devenir un lieu novateur de production de connaissances.

Les travaux menés dans le cadre des précédents programmes de R2DS ainsi que l'actualité du réseau peuvent être consultés sur le site internet du réseau, www.r2ds.centre-cired.fr/.

I. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

a. Unicité de candidature :

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

A ce jour, 14 DIM ont été créés.

- Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation (Astrea).
- Cancérologie (Canceropole)
- Neurosciences et maladies neurodégénératives (Nerf)
- Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité (Coddim)
- Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes (Malinf)
- Médecine cellulaire et cellules souches (Stempole)
- Santé, environnement, toxicologie (SEnT)

- Atomes ultra-froids (Ifraf)
- Logiciels et systèmes complexes (Digiteo)
- Optique, microélectronique, nanosciences (C'nano)
- Problématiques transversales aux systèmes complexes (ISC)

- Développement soutenable (R2DS)
- Problématiques du genre (Institut Emile du Chatelet)
- Sciences économiques (Ecole d'Economie de Paris)

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Le Réseau francilien de Recherche sur le Développement Soutenable coordonne la sélection du programme scientifique du DIM « Développement soutenable » qui sera proposé au financement de la Région Île de France.

La majorité des appels à projets émis par les DIM sont lancés conjointement le 1^{er} Décembre 2009. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

b. Objet de la proposition :

- i. Le présent appel à projets s'adresse aux équipes de recherche basées en région Ile-de-France et issues d'institutions de recherche publiques ou privées à but non lucratif. Les partenaires privés peuvent participer à la réalisation des projets mais ne sont pas éligibles à la subvention régionale.
- ii. Sont éligibles tous les projets qui relèvent des quatre thématiques suivantes :

1. Vulnérabilités écologiques, économiques et institutionnelles face aux changements globaux
 2. Innovations technologiques, économiques et institutionnelles face aux défis du développement soutenable
 3. Habitat, transports et dynamiques urbaines
 4. Intégration des connaissances et délibération des choix collectifs
- iii. Le présent appel à projets comporte une « partie blanche » et une « partie ciblée ».
- iv. La partie blanche (sous section 2.1 « projets blancs ») concerne les 4 thématiques énumérées dans la section 2.
- v. Les thèmes et les sujets retenus dans la partie « ciblée » sont énumérés dans la sous section 2.2 ci-après « projets ciblés ».
- vi. Il importe de noter qu'il n'y a pas de répartition a priori entre la composante « blanche » et « ciblée » ; le choix étant fait en fonction de critères de qualité scientifique et de pertinence par rapport aux quatre thématiques du GIS R2DS.

c. Soumission des projets et adresse de réception des propositions :

- i. Les dossiers dénommés « fiches projet » tels que présentés dans la section 3 doivent être envoyés :
 1. par courrier électronique à l'adresse suivante : r2dsap2010@centre-cired.fr
- ii. **et** par courrier postal à l'adresse suivante : Catherine Boemare, Jardin Tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne Cedex
- iii. Date limite d'envoi des fiches projets : **15 février 2010 minuit**. Seules les fiches projets dûment complétées et envoyées à cette date, cachet de la poste faisant foi, seront acceptées.

d. Constitution des dossiers de proposition :

Les fiches projet (section 3 p16) doivent comporter :

1. une fiche résumée (destinée à apparaître dans les conventions de reversement entre le CNRS et le partenaire gestionnaire ainsi que dans un document récapitulatif à l'intention des élus du Conseil régional)
2. une description détaillée du projet (destinée à l'évaluation par le Conseil scientifique)
3. des tableaux récapitulatifs concernant les demandes financières ainsi qu'un budget prévisionnel (destiné à réaliser les demandes d'avances par le CNRS à la Région Ile de France)

e. Procédure de sélection, de contractualisation et de suivi des projets :

- i. Sélection : les fiches projets sont examinées de la façon suivante :
 1. Les projets sont évalués par des experts nommés par le président du Conseil scientifique et le directeur du GIS en accord avec le bureau exécutif (période du 15 février au 15 avril). Les critères d'évaluation des projets comprendront notamment la qualité scientifique du projet (niveau de précision de la problématique et du programme), l'adéquation avec les thématiques du réseau présentées dans le texte de l'appel à projets (intérêt scientifique, caractère innovant des travaux proposés), l'interdisciplinarité et l'intérêt régional éventuel du projet.
 2. Sur la base de cette expertise, les projets sont examinés lors du Conseil scientifique : les projets sont alors refusés, acceptés et/ou des ajustements tant financiers que scientifiques sont demandés (le Conseil scientifique se réunira les 4 et 5 mai 2010 inclus)
 3. Les propositions du Conseil scientifique sont soumises au vote des élus du Conseil régional d'Ile-de-France en commission permanente au mois de juillet 2010.
 4. Les proposants seront informés par courrier de l'avis rendu sur leur dossier à l'issue de cette procédure de sélection.
- ii. Contractualisation : le CNRS est l'organisme gestionnaire du GIS R2DS. La subvention régionale est versée par le CNRS aux organismes partenaires après une série d'étapes :
 1. 1ère étape : vote de la subvention globale par les élus du Conseil régional d'Ile-de-France (date prévisionnelle : juillet 2010)
 2. 2ème étape : signature de la convention entre le CNRS et le Conseil régional d'Ile-de-France (date prévue été 2010)
 3. 3ème étape : signature des conventions de reversement entre le CNRS et la tutelle gestionnaire identifiée par les partenaires de chaque projet (dates prévues rentrée 2010)
 4. 4ème étape : demandes d'avances par le CNRS aux services de la Région Ile-de-France (date approximative : automne 2010)
- iii. Suivi de la procédure de l'appel d'offre : contacter le bureau du GIS R2DS par l'intermédiaire de Catherine Boemare : E-mail : boemare@centre-cired.fr / T : 01 43 94 73 90

f. Aides à la constitution des dossiers :

- i. *Thématique 1* : Vulnérabilités écologiques, économiques et institutionnelles face aux changements globaux, Jean-Marie Mouchel (jean-marie.mouchel@upmc.fr) et Luc Abbadie (abbadie@biologie.ens.fr)
- ii. *Thématique 2* : Innovations technologiques, économiques et institutionnelles face aux défis du développement soutenable, Franck Aggeri (franck.aggeri@ensmp.fr)

- iii. *Thématique 3* : Habitat, transports et dynamiques urbaines
Jean Laterrasse (jean.laterrasse@enpc.fr)

- iv. *Thématique 4* : Intégration des connaissances et délibération des choix collectifs, Jean-Charles Hourcade (hourcade@centre-cired.fr)

- v. *Divers* : Catherine Boemare (boemare@centre-cired.fr)

- vi. *Contact au Conseil Régional d'Ile-de-France* : Frédéric Guerrien (frederic.guerrien@iledefrance.fr)

2. APPEL A PROJETS

Le réseau R2DS Ile-de-France lance un appel à propositions pour des travaux de recherche sur le développement soutenable. Ce réseau, qui regroupe 16 institutions, grandes écoles d'ingénieurs et universités et 70 équipes de recherche sous forme d'un GIS CNRS favorise les regroupements des équipes de l'Île-de-France autour de programmes interdisciplinaires sur les problématiques suivantes :

- 1 : Vulnérabilités écologiques, économiques et institutionnelles face aux changements globaux
- 2 : Innovations technologiques, économiques et institutionnelles face aux défis du développement soutenable
- 3 : Habitat, transports et dynamiques urbaines
- 4 : Intégration des connaissances et délibération des choix collectifs

Le soutien du GIS R2DS se fait surtout par le financement d'allocations de recherche doctorales (sur trois ans) ou post-doctorales (pouvant aller jusqu'à trois ans) et de dépenses d'investissements, mais aussi par le financement de dépenses de fonctionnement dénommées « autres frais de fonctionnement » (pour le détail de ces catégories de dépenses, voir point 2.3 modalités de financement). Ces financements peuvent concerner soit des nouveaux *projets prioritaires* pour le GIS (projets ciblés), soit enfin toute *nouvelle thématique novatrice* (projets blancs). La liberté est laissée aux proposant de demander l'une ou l'autre forme de soutien.

Il importe ici de souligner le fait que, même si les programmes en cours ou les projets prioritaires portent sur des thématiques déjà discutées par les membres du GIS et son conseil scientifique, *l'appel est ouvert à tout projet sur ces thèmes porté par une équipe non membre du GIS*. Notre règle de fonctionnement fixe que, une fois sélectionnée par notre comité scientifique cette équipe a) sera ipso facto intégrée dans l'assemblée générale des équipes du GIS et s'engage à participer aux activités du réseau b) s'engagera à collaborer avec des équipes travaillant sur des programmes connexes.

Les équipes impliquées dans le GIS seront appelées à participer au séminaire « doctorants et post-doctorants » organisé par le GIS. Ce séminaire est ouvert à tous les doctorants et post-doctorants des équipes, qu'ils soient ou non financés par le réseau. Les équipes seront également appelées à participer à la rédaction de 4 pages regroupées dans une collection « R2DS éclairages » destinées à la communication du réseau auprès d'un public élargi.

Les équipes s'engagent à fournir un rapport d'activité annuel d'état d'avancement du projet ainsi qu'un rapport final au moment de la clôture du projet. Les allocataires s'engagent également à fournir un rapport d'activité annuel spécifiant leur contribution au déroulement du projet ainsi qu'un rapport d'activité final au terme de leur contrat d'embauche.

2.1 Projets blancs

Mentionner au sein de quelle(s) problématique(s) parmi les 4 énumérées ci-dessus votre proposition s'insère.

2.2 Projets ciblés

2.2.1 Vulnérabilités écologiques, économiques et institutionnelles face aux changements globaux

- Interactions entre changement climatique, usage des terres, régime hydrologique, systèmes écologiques, biodiversité et cycles biogéochimiques
- Biodiversité et enjeux de développement : fragmentation des paysages, évolution et fonctionnement des systèmes écologiques (dynamique des maladies, mobilité des espèces, usage et conflits d'usage des territoires)
- Dynamique et gestion des services environnementaux dans le contexte de changements globaux (ressources et besoin en eau, fertilité des sols et production végétale, qualité de l'air, ressources biologiques) ; fonctions écologiques des milieux urbains, étalement urbain ;
- Vulnérabilités sanitaires : poches de chaleur et canicule, risques sanitaires et développement du territoire, risques sanitaires globaux, dynamique des épidémies

2.2.2 Innovations technologiques, économiques et institutionnelles à l'échelle d'un territoire face aux défis du développement soutenable

- Eco-innovation, éco-fonctionnalité sous contraintes d'objectifs de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques
- Ingénierie écologique : manipulation du vivant in situ
- Mécanismes compensatoires/biodiversité
- Déterminants techniques, économiques et institutionnels des mobilités individuelles
- Fixation d'objectifs de mitigation à une échelle décentralisée
- Impact de contraintes carbone asymétriques sur la compétitivité industrielle

2.2.3 Habitat, transports et dynamiques urbaines

- Approches comparatives des systèmes territoriaux et compréhension des dynamiques socio-spatiales sur le temps long ; valorisation des espaces, infrastructures de transport et morphologies urbaines
- Marchés résidentiels, dynamiques spatiales des entreprises et des emplois
- Soutenabilité sociale et environnementale des banlieues et du péri-urbain francilien
- Evolution du système de production de la ville et impact de la financiarisation de l'immobilier
- Cycles de vie et mobilités résidentielles

- Enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments et création d'un marché de l'éco-rénovation
- Disparités socio-spatiales : accessibilité au travail, performances du système des transports, usages différenciés des NTIC

2.2.4 Intégration des connaissances et délibération des choix collectifs

- Prospective intégrée : technique/économie/ climat/environnement local (France, Monde)
- Méthodes et modèles pour l'évaluation des conséquences économiques des catastrophes naturelles et événements extrêmes (rétroactions non linéaires, inerties, seuils de vulnérabilité et relations d'interdépendances dans les systèmes complexes)
- Politiques publiques : analyse historique comparative des politiques environnementales ; principe de précaution ; outils d'incitation économiques (taxes, normes, règlements, permis d'émissions négociables)
- Méthodes et pratiques de concertation entre acteurs dans l'élaboration, la décision et l'évaluation de projets de territoire, d'écologie territoriale, de développement soutenable local et régional : hybridation des expertises scientifiques, techniques et économiques et intégration des « jugements » des acteurs (entreprises, administrations territoriales, syndicats, monde associatif)

2.3 Modalités de financement

Les demandes financières seront articulées en distinguant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement et au sein de la première catégorie les dépenses de personnel (allocations doctorales et post-doctorales, dépenses de personnel en CDD) et les « autres frais de fonctionnement ». Les proposant doivent obligatoirement remplir les tableaux en section 3.3.

2.3.1 Les allocations doctorales et post-doctorales et les dépenses de personnel en CDD

Les allocations doctorales sont financées à 100% par la Région sur la base de 2700 euros brut chargé par mois pour une durée de 36 mois soit 97 200 euros pour un doctorant.

Les allocations post-doctorales sont financées à 100% par la Région sur la base de 4150 euros par mois en brut chargé (soit 49800 euros par an) pour une durée maximum de trois ans non renouvelable.

Nature	Soutien Région IdF	Commentaires
Dépenses de personnel affectées au programme de recherche		
Allocations de recherche doctorales	Subvention forfaitaire = 100% du salaire & charges sociales (et indemnité perte d'emploi éventuelle)	* 2700 €/mois sur 3 ans représentant un montant net minimum de 1450 €/mois * Non cumulable avec un autre financement hors vacances universitaires
Allocations de recherche postdoctorales	Subvention forfaitaire = 100% du salaire & charges sociales (et indemnité perte d'emploi éventuelle)	* 4150 €/mois représentant un montant net minimum de 2100 €/mois * Possibilité de contrats de 12 à 36 mois. Durée cumulée maximum de 36 mois.
Chaires d'accueil des chercheurs confirmés	Subvention forfaitaire = 100% du salaire et charges sociales (et indemnité perte d'emploi éventuelle)	Rémunération annuelle brute : • junior : 90 000 euros • senior : 150 000 euros
Dépenses de personnel en CDD (aide technique indispensable au fonctionnement de l'opération de recherche)	Taux 100%	

- La durée obligatoire des allocations doctorales est de 3 ans sauf pour les candidats en 2^{ème} année pour lesquels l'allocation peut être de 2 ans.
- Tou(te)s les candidat(e)s à une allocation doctorale devront être titulaires d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrits en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de doctorat à la rentrée universitaire 2010-2011 dans une école doctorale francilienne.
- Sont exclus les candidat(e)s titulaires d'un doctorat ou ayant été inscrit(e)s en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
- Le taux d'encadrement du directeur(trice) de thèse ne devra pas excéder 3 allocataires en sciences dures et 8 allocataires en sciences humaines et sociales.
- Le laboratoire d'accueil pour les allocataires doit être localisé en Ile-de-France. Pour les post-doctorants, le laboratoire d'accueil doit être différent de celui où le (la) candidat(e) a réalisé son doctorat.
- Le délai entre la soutenance de thèse et le début de l'allocation post-doctorale ne pourra excéder 5 ans, à l'exception des candidat-e-s justifiant d'un post-doctorat à l'étranger d'au moins 2 ans. Dans ce cas, le délai maximum entre la soutenance de la thèse et le post-doctorat pourra être porté à 7 ans.
- Pas de critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat à plus de 30 ans pour les doctorants et plus de 35 ans pour les post-doctorants, le parcours professionnel devra être justifié.
- Concernant l'embauche des allocataires doctoraux :
 - L'embauche des candidat(e)s doit intervenir avant le 31 décembre 2010.
 - En cas de désistement : le remplacement est possible par un(e) autre doctorant si le désistement intervient dans les 6 premiers mois du contrat et si le nouvel allocataire reprend le projet initialement sélectionné.

- La procédure à suivre dans ce cas est la suivante :
- production et envoi à la Région d'un avis de défection indiquant la date à laquelle l'allocataire quitte le laboratoire (par exemple copie de la lettre démission)
 - soumission à la Région de la candidature de la personne qui terminera le programme de recherche et respectant les conditions de l'appel à projets du DIM ainsi qu'un bref descriptif de son activité jusqu'à la fin du programme de recherche.
- Concernant l'embauche des allocataires post-doctoraux :
 - L'embauche des candidats doit intervenir au plus tard le 1^{er} juin 2011 avec une identification du candidat au plus tard le 1^{er} mars 2011.
 - En cas de désistement : le remplacement est possible à tout moment (sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat) et que le nouvel allocataire reprenne bien le projet initialement sélectionné.
- La procédure à suivre dans ce cas est la suivante :
- production d'un avis de défection à la Région indiquant la date à laquelle l'allocataire quitte le laboratoire (par exemple copie de la lettre démission)
 - production et envoi à la Région d'un rapport d'étape de 5 à 10 pages permettant d'évaluer le travail fourni jusqu'à la démission dans le cadre du programme de recherche financé par la région
 - soumission à la Région de la candidature de la personne qui terminera le programme de recherche et respectant les conditions de l'appel à projets du DIM ainsi qu'un bref descriptif de son activité jusqu'à la fin du programme de recherche.

2.3.2 Les dépenses « autres frais de fonctionnement »

Les dépenses « autres frais de fonctionnement » regroupent les dépenses liées à :

- frais de formation des allocataires de recherche en relation avec le programme de travail lié au GIS (participation à des congrès, formation technique)
- organisation de manifestations scientifiques en Ile-de-France, hors frais de personnel permanent destinées à être organisées avant le 31 décembre 2011 (location de salle et prestations liées, eau, café et pauses, repas pendant le séminaire ou la manifestation)
- animation et communication du réseau (édition de documents et autres consommables, prestataires...)
- frais pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau (déplacements et per-diem) dans le cadre de workshops, formations...
- consommables nécessaires au fonctionnement d'équipements

Nature	Soutien Région IdF	Commentaires
Autres dépenses de fonctionnement		
* Frais de formation des allocataires de recherche en relation avec le programme de travail lié au DIM.	* Taux 100% * Participation à des congrès * Formation technique	
* Organisations de manifestations scientifiques (en IdF)	*Taux 100% * Location de salle & prestations liées * Eau, café & pauses * Repas pendant séminaire	
* Animation du réseau	* Edition de documents et autres consommables, prestataires...	<p>Le montant total des ces autres frais de fonctionnement n'excèdera pas 10% de l'enveloppe globale allouée au programme de recherche (investissement et fonctionnement).</p> <p><i>Ce taux pourra être relevé à 25% pour les DIM prospectifs et sociétaux.</i></p>
* Accueil de chercheurs étrangers	* Frais de voyage pour l'accueil de chercheurs étrangers : limités à 30 000 € 2% du montant total des dépenses de fonctionnement allouées au programme.	
* Consommables nécessaires au fonctionnement d'équipements	* Taux 100%	
* Dépenses de personnels dédiés à la coordination administrative et financière du programme de recherche (pour la structure coordinatrice)	* Limitées à 5% du montant total de la subvention de fonctionnement + 2% de la subvention en investissement allouées au programme * Frais de personnel statutaire exceptionnellement autorisés pour cette activité	

Pour être éligibles au financement régional, les autres dépenses de fonctionnement du programme de l'année 2010 devront être engagées par le coordinateur avant le 31 décembre 2011.

Pour être éligibles, les dépenses liées à l'organisation de manifestations scientifiques devront se dérouler avant le 31 décembre 2011.

2.3.3 Les dépenses d'investissement

Le présent appel à projets permet également d'intervenir en co-financement de projets de recherche novateurs, menés dans des laboratoires franciliens et nécessitant un investissement matériel conséquent. Sont éligibles au co-financement régional les équipements utilisés dans le cadre de programmes de recherche scientifique dont la valeur unitaire peut atteindre jusqu'à 1M€ H.T. ou les appareils d'un coût unitaire moindre mais utilisés pour la réalisation d'un dispositif original de recherche dont le montage complet se place dans la fourchette de prix précitée.

Les dépenses d'investissement concernent à la fois le coût d'acquisition des équipements c'est-à-dire les appareils expérimentaux légers et semi-lourds, les équipements informatiques mis en œuvre dans le cadre du projet de recherche, mais aussi des études et des prestations d'ingénierie.

Plafond de la subvention :

- maximum 66% du coût H.T.

Les porteurs de projets doivent soumettre une déclaration sur l'honneur attestant que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande/d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un autre DIM, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de projets 2007-2013 (qu'il soit ou non soutenu par la Région).

De même sont exclus les co-financements d'équipements inscrits aux programmes Genopole.

Les projets et donc les dépenses afférentes, doivent commencer avant le 31 décembre 2011.

FICHE PROJET

Les fiches projet doivent comporter :

- une fiche résumée (destinée à apparaître dans les conventions de reversement entre le CNRS et le partenaire gestionnaire ainsi que dans un document récapitulatif à l'intention des élus du Conseil régional)
- une description détaillée du projet (destinée à l'évaluation par le Conseil scientifique)
- des tableaux récapitulatifs concernant les demandes financières ainsi qu'un budget prévisionnel (destiné à réaliser les demandes d'avances par le CNRS à la région Ile de France)

3.1 Fiche résumée (2 pages maximum)

TITRE DU PROJET :

1. Coordonnateur responsable du projet :

Nom :

Fonction :

Institution / Laboratoire :

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom du directeur du laboratoire :

2. Tutelle du laboratoire choisie comme organisme gestionnaire du contrat :

3. Personne contact dans la tutelle gestionnaire :

Nom :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

Email :

4. Partenaires (institutions, entreprises...) du projet en Ile-de-France

Laboratoire partenaire n°1 :

Laboratoire partenaire n°2 :

...

5. Autres partenaires non franciliens :

6. Objectifs du projet (résumé) : techniques, économiques, sociétaux

7. Etapes clés du projet (présentation des *Work packages*)

8. Planning prévisionnel

Date début :

Date fin :

Etapes clés :

- étape 1
- livrable 1

- étape 2
- livrable 2

...

3.2 Description détaillée du projet :

Indiquer si le projet s'insère au sein des projets blancs (préciser la problématique 1 à 4 retenue) ou au sein des projets ciblés (préciser la problématique retenue).

TITRE DU PROJET :

1. Coordonnateur responsable du projet :

Nom :

Fonction :

Institution / Laboratoire :

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom du directeur du laboratoire :

2. Tutelle du laboratoire choisie comme organisme gestionnaire du contrat :

3. Personne contact dans la tutelle gestionnaire :

Nom :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

Email :

4. Partenaires (institutions, entreprises...) du projet en Ile-de-France

Laboratoire partenaire n°1 :

Laboratoire partenaire n°2 :

...

5. Partenaires non franciliens :

6. Objectifs et finalité du projet (maximum 1 page)

7. Sujet et problématique: (2 pages maximum)

8. Programme scientifique (5 pages maximum) :

- méthode, modèles et terrains d'analyse
- programme des travaux
- échéancier (planning prévisionnel : date début, date fin et étapes clés)
- partage des tâches entre les partenaires

9. Partenariat et travaux antérieurs des proposant (2 pages maximum)

- contrats précédents ou en cours connexes au sujet traité
- la qualification et l'antériorité des partenaires

10. Publications de l'ensemble des proposant (2 pages maximum)

Distinguer les publications directement liées au projet de celles d'intérêt plus général. Au sein de ces deux catégories, distinguer les revues à comité de lecture et les autres supports de publications (ouvrages, rapports de recherche, documents de travail accessibles, etc...)

11. Pour les projets d'investissement, joindre les devis des équipements objets de la demande de subvention ainsi que les lettres d'engagement des partenaires financiers pour les co-financements déjà acquis.

3.3 Tableaux récapitulatifs et budget prévisionnel

3.3.1 Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	Financement Région					Co-financement (***) (indiquer les co-financements qui seront acquis de façon certaine – les frais de personnel statutaire ne constituent pas des co-financements)				
	Allocations doctorales (€)	Allocations post-doctorales (€)	Personnel technique (€)	Autres frais de fonctionnement (€) ^(*)	TOTAL	Personnel technique (€)	Autres frais de fonctionnement (€)	Autres co-financements (allocations, gestion...)	TOTAL	Partenaire financier
Titre du projet										
Coordonnateur										
Partenaires										
Total										

(*) Montant total net de la TVA récupérable

(**) Le montant total de ces autres frais de fonctionnement n'excèdera pas 10% de l'enveloppe globale allouée au programme de recherche (investissement et fonctionnement)

(***) Attention : les co-financements devront être justifiés dans le cadre du bilan financier établi lors de la demande de solde dont les termes sont spécifiés dans la convention signée entre le CNRS et le CRIF.

Présentation détaillée des dépenses de personnel technique

Dépenses de personnel technique	Total	Subvention régionale	Co-financement
Recrutement CDD 1 Descriptif du poste :			
Recrutement CDD 2 Descriptif du poste :			
....			
Total			

Présentation détaillée des « autres dépenses de fonctionnement »

Autres dépenses de fonctionnement	Montant total (T.T.C.)	Montant total (H.T.)	Montant total net TVA récupérable	Subvention Sollicitée (net de TVA récupérable)	Co-financement (total net de TVA récupérable)	Partenaire financier
Frais de formation des allocataires						
Manifestations scientifiques						
Animation du réseau, communication						
Accueil de chercheurs étrangers (transports et per diem)						
Consommables plates-formes						
Total						

3.3.2 Récapitulatif des dépenses d'équipement

N° projet si projet déjà financé au titre d'un programme précédent	Descriptif des équipements	Coût total H.T.	Coût total T.T.C.	Montant total net TVA récupérable	Subvention sollicitée (net de TVA récupérable)	Montant co-financement en distinguant (A) pour acquis et (D) pour sollicité (*)	Partenaire financier
Titre du projet							
Coordonnateur							
Partenaires	Equipement 1						
	Equipement 2						
Total	...						

(*) Attention : les co-financements devront être justifiés dans le cadre du bilan financier établi lors de la demande de solde dont les termes sont spécifiés dans la convention signée entre le CNRS et le CRIF.

3.3.3 Budget prévisionnel (ne concerne que la répartition de la subvention sollicitée) :

TITRE ET NUMERO (si projet déjà financé au titre du programme 2005, 2006, 2007 et 2008)			
Dépenses de personnel			
	Durée Date de début	Montant unitaire	Montant total
Allocations doctorales			
Allocations post-doctorales			
Dépenses de personnel technique			
Autres dépenses de fonctionnement			
	Montant TTC	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Frais de formation des allocataires			
Manifestations scientifiques (donner le détail des coûts) :			
...			
Animation du réseau, communication			
Accueil de chercheurs étrangers (transports et per diem)			
Consommables plates-formes			
TOTAL dépenses fonctionnement			
Equipements			
	Montant TTC	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Equipement 1			
Equipement 2			
...			
TOTAL investissements			